ViteLu Spécial CNAAG

Presse : N°117 L100/06 / ISSN : 2679-1218

Mercredi 30 novembre 2022 N° 2

LE GAG SE MOBILISE…

630 participants sont au rendez-vous du CNAAG, à Saint-Malo. De quoi mobiliser les forces pour encore et toujours défendre le métier d'animateur !

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE !

Cédric Paris a ouvert ce 16ème CNAAG, en remettant symboliquement la casquette de la présidence du GAG à Pauline Allain. Lui-même devient vice-président, pour assurer la continuité.

ADAPTATION DE CRISE

Le GAG, comme tout le monde, s'est pris le COVID de plein fouet. Il a dû répondre aux besoins d'accompagnement des animateurs, dans ce contexte de crise sanitaire… Malgré tout, une grande partie des objectifs fixés en 2019 est en passe d'être atteinte.

CHARTE, CODE DE DÉONTOLOGIE

La charte de l'animation, de 2006, a été toilettée. Il n'y a pas eu de grandes modifications mais des précisions. Le métier d'animateur souffre de ne pas avoir de code déontologique. C'est en cours, une dizaine de repères ont été définis.

FÉDÉRER, SE FORMER

Les 30 septembre et 1er octobre, à Tours, ont eu lieu les premières rencontres nationales des têtes de réseaux. C'est en se fédérant qu'il sera possible d'obtenir des avancées pour le métier, pour les animateurs, mais surtout pour les personnes âgées. La formation, c'était une attente forte des animateurs… GAG formation est prêt, le catalogue aussi !

BIENTÔT 500 JEUNES FORMÉS

Le 7 juillet, les 1ers élèves en Bac Pro animation enfance personnes âgées seront diplômés. Ils devraient être près de 500, et ce chaque année ! Il faudra les accueillir, les accompagner… Ils ont besoin des animateurs de terrain pour apprendre le métier, prendre de la maturité…

DIPLÔME SUPÉRIEUR

Une réflexion est en cours pour préparer un diplôme de niveau VI, (bac + 4 voire +5). L'idée est que les animateurs ne soient pas confrontés à un plafond de verre. Le GAG ne chôme pas, et il y a des batailles à mener...

… ET IL A BESOIN DE VOUS !

Menace sur la filière interministérielle de l'animation sociale, réforme des CVS… il y a des sujets d'inquiétude. Le GAG appelle à se mobiliser.

RISQUE SUR LE BPJEPS ANIMATION SOCIALE

Le BPJEPS animation sociale est remis en question, par Jeunesse et Sports qui souhaite réduire le nombre de diplômes. Il n'y aurait alors qu'un BPJEPS en animation. Le risque est grand d'une perte de reconnaissance de la spécificité des animateurs en gérontologie et de leur statut. Le GAG a écrit à Sarah El Haïry, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse, et à Jean-Christophe Combe, ministre de la Santé. Il invite à interpeler les centres de formation. Il lance une pétition en ligne, à signer et diffuser : https://chng.it/skVw5Y7WNq.

RÉFORME DES CONSEILS DE VIE SOCIALE !

Après la crise sanitaire, la demande était forte de faire évoluer les CVS vers plus de démocratie, de participation des vieux. La réforme, technocratique, va au contraire vers un recul des droits des anciens ! Sortie en catimini au lendemain de l'élection présidentielle, elle doit entrer en application en janvier 2023. Le CVS reste uniquement consultatif. Il est obligatoire dans les textes, mais sans aucune sanction. Les animateurs ne sont officiellement pas conviés dans les CVS, même s'ils le sont dans 66 % des cas, selon une enquête du GAG. La place des anciens et des familles est encore plus diluée, notamment avec l'introduction étrange de nouveaux participants : le médecin-coordonnateur, le personnel médico-soignant (et non médico-social). Le périmètre d'intervention recule : le règlement de fonctionnement, qui potentiellement, porte le plus de règles restrictives, a été gommé. Les personnes âgées n'auront plus leur mot à dire. C'est une atteinte indéniable à leur parole. Le GAG a contacté les associations de famille, les directeurs, la presse… et encourage chacun à agir. Pour en savoir plus, voir le site de GAG Pro

POURQUOI ET COMMENT FACILITER LA PAROLE ?

Nadia Taïbi a proposé un pas de côté philosophique. Elle a posé ces 2 questions : « Qu'est-ce que parler ? » et « Qui parle ? ».

QU'EST-CE QUE PARLER ?

Pour Descartes, les hommes parlent à-propos, cela signifie que nous ne parlons pas seulement pour exprimer un besoin, un désir mais à-propos de notre pensée. On parle parfois pour ne rien dire… La parole peut être gratuite et tout en l'étant, porter du sens. Le prendre en compte c'est possiblement mettre à mal ce que l'institution entend en terme de parole. Elle n'est pas seulement l'expression d'un besoin ou d'une volonté à laquelle l'institution doit répondre par des moyens techniques et financiers. Vouloir la circonstancier, c'est prendre le risque de l'étouffer. Par exemple, les ateliers de parole, c'est super, mais réunir les gens en leur disant : *« maintenant parlez »*, cela peut les mettre en difficulté. Et s'ils ne parlent pas, c'est aussi une expression que l'animateur doit prendre en compte.

QUI PARLE ?

Nous ne sommes pas tous au même niveau de parole. Certaines paroles produisent des effets, comme celle du maire qui célèbre un mariage. Il est porté par un pouvoir institutionnel. Parlent ceux qui sont autorisés à parler… Et il y a aussi les invisibles, ceux qui auront beau parler, ils seront inaudibles. Avant de se dire : *« comment faire parler les gens ? »*, il faut se demander s'ils ont la parole. L'animateur est au cœur d'un problème social très important : rendre visibles et faire apparaître les personnes effacées ! Quand la personne âgée parle, est-ce qu'on est vraiment là pour l'écouter, ou est-ce qu'on n'est pas justement en train d'animer un atelier sur la parole ? L'attention et l'écoute, avant même la parole, sont à privilégier. Et selon Nadia Taïbi : *« il faut du temps, pour laisser s'exprimer l'émotion, que ça déraille… Ce temps va à l'encontre de l'institution… Le prendre, c'est la révolutionner ! »*

L'ACCUEILLIR, LA RECUEILLIR, LA METTRE EN ŒUVRE

***« La parole, c'est la donnée de base pour l'animateur ! C'est de là que découlent tous les projets »* rappelle Pauline Allain, présidente du GAG mais aussi animatrice-coordinatrice.**

PARLER POUR EXISTER

Se raconter, c'est construire son récit de vie, c'est exister aux yeux des autres. La personne donne à voir une partie de son rôle social ou du rôle qu'elle veut jouer. À l'animateur de s'en saisir pour en faire quelque chose si c'est le souhait de la personne.

3 ACTIONS SUR LA PAROLE

L'accueillir : créer un environnement propice pour que la personne se sente libre d'exprimer une parole (dans l'environnement contraint qu'est l'institution).

La recueillir : peut-être l'écrire, l'enregistrer ou l'avoir en mémoire. C'est s'interroger sur ce qu'on va en faire en tant qu'animateur : la transmettre ? Comment ? Y a-t-il un risque de la transformer ? C'est ne pas mettre en doute la véracité de son propos, l'important c'est ce qu'elle dit avant tout.

La transformer en action : si cette parole le requiert, saisir une envie pour créer un projet, par exemple.

POUR LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT

Les professionnels se réunissent pour déterminer les projets d'accompagnement qui pourront être proposés aux personnes, à partir du recueil de leur parole. Mais ce recueil étant institutionnalisé, est-il objectif ? Légitime ?

ET LA PAROLE QUI REVENDIQUE

L'animateur doit porter la parole et les revendications de la personne ou du collectif, dans les instances participatives, décisionnaires...

RENDRE LA PAROLE AUDIBLE

Sans parole, les animateurs ne peuvent pas travailler. C'est de leur devoir de la faciliter, de la rendre audible. Quand les personnes n'osent pas dire, pas demander, il faut créer des espaces ou elles se sentent libres d'avoir des aspirations, des souhaits, de revendiquer elles-mêmes. C'est parce que les animateurs travaillent dans des environnements où la parole n'est pas si libre, qu'ils sont indispensables. Pauline Allain conclut : *« C'est là qu'il nous faut un socle de valeurs fortes auxquelles nous raccrocher pour agir avec déontologie ».*

N'oubliez pas, pour recevoir le journal n°3 du CNAAG communiquez votre adresse mail sur le stand de ViteLu (sauf si vous êtes abonnés au journal).

LiLavie
69 rue du Pont de Mayenne - 53000 LAVAL
Tél : 02 43 53 18 34 - Mail : asso.lilavie@orange.fr
Site : www.lilavie.fr
Directrice de publication : A. Jeanneau
Illustrateur : Domas